



QUARANTE-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA49.12

Point 17 de l'ordre du jour

25 mai 1996

## Stratégie mondiale de l'OMS pour la santé au travail pour tous

La Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la stratégie mondiale pour la santé au travail pour tous,<sup>1</sup>

Rappelant la résolution WHA33.31, dans laquelle a été approuvé le programme d'action en matière de santé des travailleurs 1979-1990,<sup>2</sup> et consciente de l'importance croissante des problèmes de santé liés au travail et aux risques du milieu de travail, particulièrement dans les pays en cours d'industrialisation et en transition ainsi que dans les pays les plus démunis;

Soulignant que la médecine du travail et un milieu de travail sain sont essentiels pour les individus, les communautés et les pays, ainsi que pour la santé économique des entreprises;

Affirmant le rôle important d'autres organisations et des partenaires sociaux dans la promotion de la santé et de la sécurité au travail;

Insistant sur le fait qu'une stratégie mondiale pour la santé au travail pour tous contribuerait à la santé et à la qualité de vie, qui sont déterminantes pour la mise en oeuvre de la stratégie de la santé pour tous;

Notant que la médecine du travail intéresse tous les secteurs, de sorte qu'il appartient aux décideurs au niveau de l'Etat, de l'industrie et de l'agriculture d'instaurer des conditions de travail saines répondant à tous les impératifs de la protection et de la promotion de la santé sur le lieu de travail;

Soulignant l'urgente nécessité d'améliorer la médecine du travail et la sécurité au travail et de renforcer les services de médecine du travail de manière à maîtriser les risques sanitaires liés au travail pour éviter les maladies professionnelles et autres pathologies associées au travail;

Convaincue qu'une large approche pluridisciplinaire est nécessaire dans le domaine de la santé au travail;

1. APPROUVE la stratégie mondiale pour la santé au travail pour tous dans laquelle sont proposés les grands objectifs suivants : renforcer les politiques internationales et nationales en faveur de la santé au travail; créer des milieux de travail sains, adopter des méthodes de travail saines et promouvoir la santé au travail;

<sup>1</sup> Document A49/4, partie V.

<sup>2</sup> Document OMS OCH/80.2 (en anglais seulement).

